

Le rectorat doit répondre aux contractuels.elles

Un nouvel exemple du mauvais traitement des personnels par le rectorat de Versailles. Les personnels non-titulaires n'étant pas reconduit·es ou choisissant de ne pas rempiler dans l'académie attendent depuis plus d'un mois leur attestation d'employeur leur ouvrant les droits à l'assurance chômage. Rien de plus normal dans la relation entre un employeur et un·e employé·e. Pourtant, le rectorat de Versailles ne daigne pas répondre aux personnels et à leurs représentant·es. La CGT Éduc'action Versailles s'est, en effet, adressée à la DRH du rectorat mais celle-ci semble plus prompte à signer les arrêtés de déplacement des militant·es syndicaux·ales qu'à répondre aux demandes légitimes des collègues.

Cette situation illustre une fois de plus s'il en était besoin le traitement que l'académie réserve à ses personnels. On s'étonne ensuite du peu d'attractivité de l'académie pour les personnels qui préfèrent se tourner vers d'autres employeurs. Nous sommes bien loin d'une politique RH permettant l'épanouissement personnel et le bonheur au travail comme cela est revendiqué dans la feuille de route de notre rectrice qui ne fera pas de vidéo sur les réseaux sociaux ou dans la presse pour s'en vanter.

Cette situation est aussi la conséquence des politiques publiques menées dans les services et notamment de la réduction du nombre de postes. Les personnels du rectorat sont soumis à une pression véritable et doivent faire face à la colère des collègues précarisé·es. Plutôt que de renvoyer les travailleurs·euses dos à dos, nous préférons cibler les responsables des conditions de travail dans lesquelles nous évoluons.

La CGT Éduc'action revendique un traitement humain de la carrière des personnels. Cela nécessite la création de postes à la hauteur des besoins et non pas des exigences des politiques publiques soumises au libéralisme.

La CGT Éduc'action revendique que les contractuels reçoivent rapidement leur attestation d'employeur.